

Pôle développement
Direction culture-sport-tourisme
Tél. : 05.55.45.10.05
Fax : 05.55.14.15.64
Affaire suivie par Pascal NOURRY
PDEV/DCST/CLT/2009/n° 164

Monsieur le Président
Association Richard en Occitanie
Hôtel de ville
32 avenue François Mitterrand
87230 CHALUS

Limoges, le 07 JAN. 2010

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité la mise en place d'un partenariat entre le Département de la Haute-Vienne et votre association pour que le site départemental de Châlucaet figure parmi les sites d'accueil de l'édition 2011 du Festival Richard Cœur de Lion.

Après examen de votre demande, je vous informe que je ne suis pas opposée à ce que Châlucaet puisse constituer l'une des étapes de cette manifestation.

Toutefois, cette mise à disposition du lieu s'effectuerait à condition que votre association assume l'intégralité des charges liées aux spectacles, le Département n'ayant pas la possibilité de participer financièrement à l'opération.

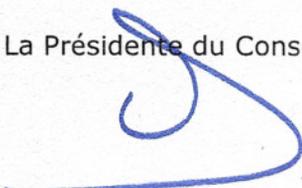
J'attire aussi votre attention sur le fait que les infrastructures existant sur place ne permettent pas d'accueillir un nombre important de visiteurs. C'est notamment le cas du parking à l'entrée du site, dont la capacité est limitée à une trentaine de véhicules.

Je vous remercie de me tenir informée de l'avancement de votre projet qui devra, le moment venu, donner lieu à une convention entre votre structure et le Département.

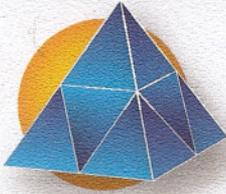
Dans l'attente, les services départementaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du Conseil général,



Marie-Françoise PEROL-DUMONT



**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix**

Rue du 8-Mai-1945
B.P. 28
87500

Saint-Yrieix-la-Perche

tél. : 05 55 08 88 76
fax : 05 55 08 21 80

info@communaute-saint-yrieix.fr

Monsieur le Président
Richard en Occitanie
Hôtel de Ville
32, avenue François Mitterrand

87230 CHALUS

Saint-Yrieix, le 5 janvier 2010

N/Réf : DB/MV/RR

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre 2009, vous m'avez fait savoir que votre association envisageait que le festival Richard Cœur de Lion passe sur le territoire de la Communauté de Communes les 29 et 30 juillet prochains avec pour villes étapes Ségur le Château, Coussac Bonneval et Saint Yrieix, moyennant une subvention de 14 000 €.

Cette proposition a été examinée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 14 décembre dernier.

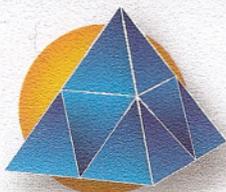
J'ai le regret de vous faire savoir que cette assemblée, bien que reconnaissant la qualité d'une telle manifestation et l'intérêt quelle présente pour la promotion du territoire, mais considérant que le siège de l'association n'est pas situé sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, que les manifestations organisées dans le cadre de ce festival ne se déroulent pas uniquement sur le territoire ci-dessus et considérant également les incertitudes financières de la collectivité en raison de la réforme territoriale, a décidé de ne pas donner suite aux animations proposées.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

 → Pour le Président
et par délégation
Le Vice-Président,
Pierre Vergnolle

Daniel BOISSERIE



**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix**

Rue du 8-Mai-1945
B.P. 28
87500

Saint-Yrieix-la-Perche

tél. : 05 55 08 88 76
fax : 05 55 08 21 80

info@communaute-saint-yrieix.fr

Monsieur le Président
Richard en Occitanie
Hôtel de Ville
32, avenue François Mitterrand

87230 CHALUS

Saint-Yrieix, le 5 janvier 2010

N/Réf : DB/MV/RR

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre 2009, vous m'avez fait savoir que votre association envisageait que le festival Richard Cœur de Lion passe sur le territoire de la Communauté de Communes les 29 et 30 juillet prochains avec pour villes étapes Ségur le Château, Coussac Bonneval et Saint Yrieix, moyennant une subvention de 14 000 €.

Cette proposition a été examinée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 14 décembre dernier.

J'ai le regret de vous faire savoir que cette assemblée, bien que reconnaissant la qualité d'une telle manifestation et l'intérêt quelle présente pour la promotion du territoire, mais considérant que le siège de l'association n'est pas situé sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, que les manifestations organisées dans le cadre de ce festival ne se déroulent pas uniquement sur le territoire ci-dessus et considérant également les incertitudes financières de la collectivité en raison de la réforme territoriale, a décidé de ne pas donner suite aux animations proposées.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pour le Président
et par délégation
Le Vice-Président,
Pierre Vergnolle

Daniel BOISSERIE